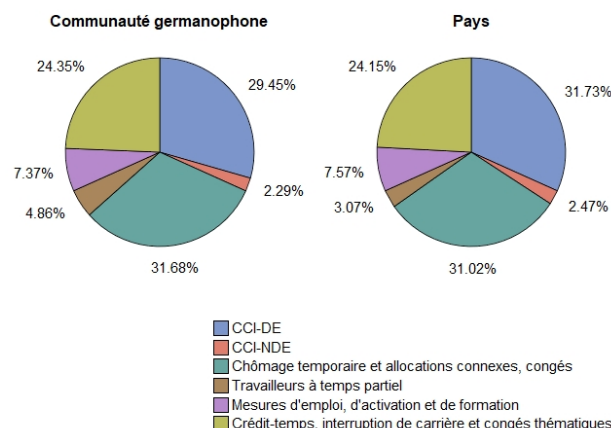


Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	50.058	0,7
Assurés contre le chômage (2)	21.045	0,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	16.585	0,5
Taux du chômage (4)	6,4	

Vision globale 2021	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	169	0,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	292	0,6
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	40	12,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	45,9	0,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	37,3	0,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2021)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	1.207	0,5	
		Après études	80	0,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	160	0,8	
		Chômage avec complément d'entreprise	44	0,4	
		Allocation de sauvegarde	8	0,3	
		Hommes	767	0,4	
		Femmes	732	0,5	
		Chefs de ménage	376	0,4	
		Isolés	474	0,5	
		Cohabitants	648	0,4	
		Total	1.498	0,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	26	1,0
			Chômage avec complément d'entreprise	84	0,4
			Chômeurs âgés	5	1,1
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	2		0,4		
Total	117	0,5			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	1.586	0,5		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	18	0,6		
	Vacances jeunes	7	0,3		
	Congés: soins d'accueil	1	0,4		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	240	0,8		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	8	1,8		
	Total	248	0,8		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	19	98,7	
		Activa - réglementation régionale	2	0,0	
		SINE	50	0,6	
	Mesures pour travailleurs		59	1,4	
		Mesures de formation	189	0,8	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Formation professionnelle			
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	12	0,1	
		Autres	33	29,4	
	Allocation en compensation de licenciement	12	0,7		
	Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS	12	1,0	
Interruption de carrière		496	1,2		
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	7	0,8	
		Sans allocations	504	1,2	
		Total	511	1,2	
	Crédit-temps	Avec allocations	385	0,4	
		Sans allocations	30	0,4	
		Total	415	0,4	
	Congés thématiques	Avec allocations	310	0,3	
		Sans allocations	11	0,2	
		Assistance médicale	21	0,1	
		Congé parental	299	0,4	
Congé pour soins palliatifs		2	0,4		
Total	321	0,3			

(1) Population au 1er janvier 2021 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2020. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2020; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2020 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2020 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les

- travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
- Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).